

**L'union
fait la force :**
du nombre de
communes adhérentes
dépend la légitimité
et la force de notre
action collective

ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES!

**ET BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ
POUR TOUS VOS BESOINS "FORÊT-BOIS"**

1 La voix de votre commune est représentée dans les instances politiques et administratives

Bénéficier de la force d'un réseau structuré localement et nationalement : sur toutes les questions forêt bois, la voix des communes est portée dans les différentes instances départementales, régionales et nationales par les élus, administrateurs de l'association.

2 Vos projets forêt et bois sont accompagnés de A à Z

Un projet de coupes de bois, d'affouage, de desserte forestière, de bâtiment ou de chaufferie au bois ? Grâce à l'association, vous disposez d'une équipe pluridisciplinaire pour tout appui technique et ingénierie financière nécessaire.

3 Vous disposez d'outils de formation et d'information toujours actualisée

Décidez en toute connaissance de cause : l'association vous propose une offre de formation adaptée aux problématiques des élus.

4 Vous développez une connaissance optimale des enjeux forestiers de votre territoire

Décider suppose d'appréhender les enjeux. Les Communes forestières mettent à disposition les données et informations sur les dynamiques forestières de votre commune ou de votre intercommunalité.

5 Vous profitez d'un suivi étroit des engagements de l'ONF vis-à-vis des communes

Les Communes forestières s'impliquent auprès des communes, de l'ONF et de l'État afin de résoudre les difficultés de mise en œuvre du régime forestier.

5
BONNES RAISONS
D'ADHÉRER

Sans les Communes forestières, la taxe de 2€/ha de forêt gérée par l'ONF serait aujourd'hui de 14 € !

Et les frais de garderie seraient augmentés de 50% !

UN PROJET ? UNE QUESTION ?

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS PROPOSENT UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE



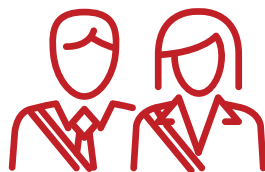
Les projets de construction ou de chauffage au bois

- Appui à l'intégration de bois locaux dans vos projets de construction
- Appui au développement de chauffage automatique au bois
- Appui à l'ingénierie financière de vos projets bois énergie



Gestion durable des forêts

- Appui lors du renouvellement de votre aménagement forestier (document de gestion sur 15-20 ans réalisé par l'ONF pour les forêts communales)
- Appui dans la mise en œuvre de votre programme de coupes et de travaux de votre forêt communale
- Prise en charge de votre cotisation à la certification forestière PEFC pour certifier la gestion durable de votre forêt communale



Élus et responsabilités vis-à-vis de la gestion des risques

- Formation des élus à la réglementation, aux responsabilités du maire en matière de débroussaillage et à l'application des obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Appui à vos démarches pour la restauration des terrains incendiés (RTI)



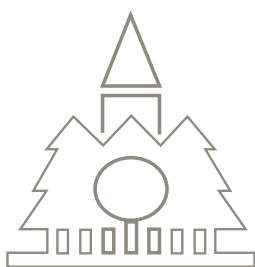
La mise en place de filières territoriales

- Accompagnement dans la définition de votre stratégie territoriale
- Intégration des enjeux forestiers dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- Sécurisation de l'approvisionnement des entreprises locales de transformation du bois
- Appui au développement de nouvelles filières...



Mobiliser plus et mieux le bois

- Formation et aide au choix des modalités de vente en fonction de la stratégie de la commune



Communes forestières
Bouches-du-Rhône

VOTRE CORRESPONDANT :

Communes forestières des Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René - Valabre CD7 - 13120 Gardanne
Tél. 04 42 51 54 32 - contact13@communesforestieres.org